

Lettre-circulaire du **20 janvier 1992**

**OBJET : Sécurité d'utilisation des ventilateurs pulmonaires.**

Lors de l'utilisation d'un ventilateur d'anesthésie **CAR 7700**, de la société **OHMEDA**, une **pression expiratoire positive (PEP) non désirée** d'environ 5 hPa (correspondant approximativement à 5 cm d'eau) a été observée (de façon non permanente).

L'appareil était alors utilisé en "circuit fermé".

L'enquête effectuée a fait ressortir que l'incident provenait du maintien en position fermée de la valve respiratoire APL.

Afin d'éviter le renouvellement de cette anomalie, le fabricant a modifié les tolérances d'une cote de la pièce concernée dans la valve APL lors des contrôles finals.

Il est demandé :

- que les médecins utilisateurs de ces modèles d'appareils soient informés de cet incident ainsi que de ses causes,
- qu'un contrôle soit effectué sur les appareils en service et sur les appareils susceptibles d'être mis en service,
- qu'en cas de constat d'anomalie, un contact soit pris avec le fournisseur de l'appareil en vue de l'intervention corrective nécessaire (remplacement de la valve si celle-ci se révèle défectueuse).

IL est demandé en outre de veiller à ce que la maintenance des appareils soit effectuée de façon régulière et conformément aux instructions du fabricant.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Ministère de la Santé - Direction des Hôpitaux - bureau EM1.

*L'Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées  
Chargé de la Sous-Direction des Techniques Hospitalières et des Systèmes d'Information*

*Jean CHAPELON*

---

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle.  
Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication sur papier du *Ministère chargé de la Santé*.

---

<http://www.hosmat.fr>